



Quel recours en cas d'attestation matériellement inexacte?

Par **juco24**, le **13/05/2016** à **11:51**

Bonjour,

En 2015 lors d'une audience à l'amiable auprès du juge des affaires familiales de mon département, mon ex-conjoint a présenté des attestations complètement inexactes contre moi. Leurs écrits sont complètement infondés et calomnieux. Quel recours ai-je contre ces personnes?

Merci d'avance pour votre réponse;

Par **youris**, le **13/05/2016** à **15:52**

bonjour,

si vous avez les preuves que les faits rapportés dans ces attestations sont inexacts, vous pouvez assigner leurs auteurs au tribunal.

vous pouvez également faire appel de la décision du JAF si sa décision ne vous convient pas.

salutations